



**DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE
DECLARATION PREALABLE**
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

COMMUNE DE AUGAN

Dossier : DP 56006 23 K0014 Déposé le : 08/05/2023 Dépôt affiché en mairie le : Nature des travaux : Aménagement d'un appentis dans la continuité de l'abri de jardin existant <u>Surface de plancher créée</u> : 0 m ² <u>Adresse des travaux</u> : 29 Rue de Bonneval 56800 Augan	<u>Demandeur</u> : Monsieur Alain Blécon 29 Rue de Bonneval 56800 Augan
Références cadastrales : AB139 Superficie du terrain : 1 884,00 m ²	

Le Maire de Augan,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-4, R. 421-2 à R. 421-12 et R. 421-23 à R. 421-25 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11/03/2014 ;
Vu les pièces complémentaires déposées le 06/06/2023 ;

ARRETE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Augan, le 9 Juin 2023



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.